

## CNI - 1ère demande, renouvellement, perte/vol, modification d'état-civil

**Présence du demandeur obligatoire, accompagné d'un représentant légal si mineur.**

### FORMULAIRE de DEMANDE

**Le formulaire de demande doit être complété à l'encre noire sans rature. Il est à retirer à la mairie de Carbonne ou à compléter en ligne sur le site de l'ANTS et doit être imprimé.**

Pièces à fournir	1ère demande	Renouvellement		Perte / vol	Modification état-civil
		Titre périmé - 5 ans	Titre périmé + 5 ans		
Copie intégrale d'acte de naissance <b>de moins de 3 mois</b> <b>OU</b> carte d'identité valide (ou périmée de moins de 5 ans)	X		X	X	X
Ancienne carte d'identité		X	X	<b>Photocopie ancienne carte</b>	X
Copie ancienne CNI <b>OU</b> tout autre document avec photo ( <i>permis conduire, carte Vitale, transport, étudiant, professionnelle, pêche, chasse,...</i> )				X	
2 photos d'identité <b>conformes aux normes</b> (différentes de l'ancienne CNI/Passeport)	X	X	X	X	X
<b>Pièce d'identité du parent accompagnant</b> l'enfant au dépôt de la demande (en cours de validité)	X	X	X	X	X
<b>Justificatif de domicile</b> de moins d'un an ( <i>pour les mineurs celui du parent accompagnant l'enfant au dépôt de la demande</i> )	X	X	X	<b>obligatoirement dernier avis d'impôt sur le revenu</b>	X
<b>Si vous êtes hébergé:</b> attestation sur l'honneur de l'hébergeant + facture à son nom + copie de sa pièce d'identité	X	X	X	X	X
<b>Garde alternée :</b> justificatif de domicile + pièce d'identité (des 2 parents)	X	X	X	X	X
Jugement de divorce / séparation	X	X	X	X	X
<b>Timbre fiscal</b> 25 €				X	
Déclaration perte / vol				X	

**L'utilisation du nom d'usage :** Un enfant mineur peut utiliser le nom de ses deux parents en "nom d'usage" à condition que les deux parents figurent dans son acte de naissance. L'accord écrit signé et la copie de la pièce d'identité des deux parents est obligatoire.